



CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION

DÉFIS ET SOLUTIONS PROPOSÉES

FÉVRIER 2024

2024 CONFÉRENCE SUR LES
DONNÉES ET STATISTIQUES
DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

La Classification internationale type de l'éducation (CITE)¹ est un cadre complet qui facilite la transformation des données nationales sur l'éducation en catégories convenues au niveau international qui rendent possibles des comparaisons transnationales. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le gardien de la CITE et responsable de son développement et de sa maintenance. L'ISU est également chargé de fournir des orientations sur l'utilisation efficace et cohérente de la CITE pour la collecte et l'analyse des données.

Les classifications familiales de la CITE comprennent la CITE 2011 sur la classification des programmes éducatifs nationaux (CITE-P) et du niveau d'éducation atteint (CITE-A), la classification CITE-F 2013 des domaines d'éducation et de formation et la classification CITE-T 2021 des programmes de formation des enseignants et qualifications connexes.

COLLECTE DE DONNÉES CITE ET ASSURANCE QUALITÉ DE L'ISU

L'ISU mène une collecte de données annuelle dans les États membres de l'UNESCO à l'aide de questionnaires CITE préremplis avec les informations disponibles les plus récentes sur les programmes nationaux d'éducation et les envoie aux pays pour examen, mise à jour et validation.² Lorsque le questionnaire est renvoyé par un pays, l'ISU traite la soumission et travaille avec le pays pour valider les informations collectées avant de publier les données sur le site Web de l'ISU sous la forme d'une cartographie CITE.³ La collecte et le nettoyage des données CITE pour les pays appartenant à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux pays de l'Union européenne non membres de l'OCDE sont effectués

¹Voir l'annexe 1 sur la chronologie historique du développement de la CITE.

²Les derniers questionnaires CITE préremplis par pays de l'ISU sont accessibles à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/uis-questionnaires> .

³ Les cartographies CITE sont disponibles à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/en/iscsd-mappings> .

par l'OCDE et Eurostat. La collecte de données dite UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) sur la CITE 2011 utilise ISCMAP, qui est l'équivalent du questionnaire CITE pour les pays de l'UOE.

Les deux questionnaires collectent des données sur l'enseignement gratuit et obligatoire du niveau CITE 0 au niveau CITE 3, ainsi que sur les informations nécessaires pour cartographier les systèmes éducatifs nationaux par rapport aux programmes éducatifs de la CITE 2011 (CITE-P) et au niveau d'éducation atteint de la CITE 2011 (CITE-A). ISCMAP collecte des informations supplémentaires, notamment des informations sur les qualifications en dehors du champ d'application de l'UOE, les anciennes qualifications de programmes qui n'existent plus, les métadonnées sur l'éducation et soins de la petite enfance – en particulier les programmes qui répondent aux critères CITE 0, et d'autres services d'éducation et soins de la petite enfance qui ne sont pas couverts par la classification CITE 2011.

Pour l'assurance qualité des opérations d'enquête, l'ISU produit des instructions et des lignes directrices claires pour les exercices de collecte de données, notamment le Manuel d'instructions de l'ISU pour l'enquête sur l'éducation formelle ⁴ et le manuel de collecte de données UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) 2022. L'ISU produit également, conjointement avec l'OCDE et Eurostat, un manuel opérationnel sur la CITE 2011 fournissant des lignes directrices pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des qualifications associées.

En termes de production de la cartographie CITE 2011, les données déclarées par les pays via le questionnaire CITE 2011 sont utilisées pour rédiger les cartographies CITE-P et CITE-A vers la classification, qui sont examinées et approuvées en collaboration avec chaque pays. Les cartographies de la CITE 2011 sont « approuvées » avant que les pays ne commencent à les utiliser pour communiquer des données sur l'éducation au niveau international. En termes de flux de travail, les cartographies CITE 2011 pour les pays de l'UOE sont évaluées par l'OCDE,

⁴Le manuel se trouve à l'adresse :
https://uis.unesco.org/sites/default/files/questionnaires/UIS_ED_M_2021_FR.pdf

Eurostat et l'ISU avant d'être « approuvées ». Pour les pays non-membres de l'UOE, les projets de cartographie sont évalués par l'ISU avant « approbation ».

D'un point de vue opérationnel, l'OCDE consulte l'ISU sur des questions techniques concernant la CITE lorsque cela est nécessaire pour valider les modifications des programmes existants pour des pays spécifiques de l'UOE. Lorsque la version « propre » et « finale » du questionnaire ISCMAP est produite, l'OCDE et Eurostat en informent l'ISU. Pour les pays non-membres de l'UOE, la validation des cartographies CITE est effectuée conjointement entre le personnel régional/de terrain de l'ISU et le pays.

Le processus de validation collaborative des cartographies CITE pour les pays de l'UOE entre l'ISU, l'OCDE et Eurostat remonte au début de la mise en œuvre de la CITE 2011. Ce travail de co-validation se reflète également dans l'exercice annuel d'examen et de validation des indicateurs de l'éducation mené par l'ISU et l'OCDE, généralement entre juillet et août, avant la publication des données de l'ISU en septembre.

L'ISU utilise également des webinaires, des ateliers pédagogiques et des visites de sites dans les pays pour examiner et mettre à jour les cartographies CITE et pour discuter de toute question en suspens avec les responsables nationaux concernés. Le Manuel opérationnel de la CITE 2011⁵ présente les problèmes typiques de la CITE que les pays peuvent rencontrer lors de l'exercice de classification de leurs programmes éducatifs nationaux et fournit des lignes directrices et des recommandations sur la manière de classer ces programmes dans la CITE.

Le questionnaire de cartographie de la CITE contient une multitude de données inexploitées qui pourraient être utilisées pour mieux comprendre les systèmes éducatifs des pays, en particulier

⁵Union européenne et Institut de statistique de l'UNESCO (2015). *Manuel opérationnel CITE 2011 : Lignes directrices pour la classification des programmes d'éducation nationale et des qualifications associées*. Éditions OCDE. http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/isced-2011-operational-manual-guidelines-for-classifying-national-education-programmes-and-rated-qualifications-2015-en_1.pdf.

les points communs et les différences dans la structure et les caractéristiques des systèmes éducatifs.

PROBLÈMES COURANTS LIÉS À L'UTILISATION DE LA CITE 2011 ET DE LA CITE-F 2013

Questions liées à l'utilisation de la CITE 2011

En référence aux définitions, lignes directrices et recommandations fournies dans le manuel de la CITE 2011 et les manuels opérationnels de la CITE 2011, de nombreux programmes éducatifs nationaux ne sont actuellement pas correctement classés selon la CITE ou sont classés mais pas de manière harmonisée entre les pays.

La principale cause empêchant la classification des programmes éducatifs au niveau correct de la CITE est le manque d'informations sur les principales caractéristiques de ces programmes (par exemple les conditions d'entrée, la durée, l'orientation et le diplôme délivré). Les questions liées à cette cause ne sont pas intrinsèques à la CITE. En tant qu'action standard, l'ISU assure un suivi systématique auprès des pays pour obtenir des informations complètes par le biais de formations, de webinaires, d'ateliers et de visites de sites dans les pays. Dix ans après le lancement de la CITE 2011, de nouveaux programmes sont apparus qui peuvent ne pas être correctement classés parce que les caractéristiques ou les domaines d'éducation associés ne sont pas correctement pris en compte dans la CITE 2011.

Dans le cas de programmes éducatifs pour lesquels il existe suffisamment d'informations sur leurs caractéristiques, mais pour lesquels les critères principaux et subsidiaires⁶ utilisés pour la classification par niveau d'éducation sont appliqués différemment à travers le pays, la cause peut

⁶Les principaux critères indiquent les caractéristiques nécessaires des programmes éducatifs au niveau CITE respectif. Les critères subsidiaires indiquent des caractéristiques partagées par de nombreux programmes éducatifs – mais pas tous – au niveau de la CITE.

être la complexité de ces programmes et une mauvaise interprétation par les pays des critères utilisés pour les classer par niveau CITE.

Sur la base des informations recueillies par l'ISU grâce à la collecte de données CITE et à l'assurance qualité des cartographies nationales CITE, un inventaire des problèmes les plus courants a été préparé (**Tableau 1 et Tableau 2**).

Tableau 1: Programmes éducatifs qui ne peuvent pas être classés dans le bon niveau CITE en raison d'un manque d'informations sur leurs principales caractéristiques

| Problème | Exemples typiques et commentaires Clé: 1. Concepts/définitions ou critères de classification de la CITE 2. Informations insuffisantes sur les caractéristiques du programme 3. Formation/collaboration nationale insuffisante 4. Raisons politiques | Nombre estimé de pays touchés ou note thématique connexe |
|--|--|---|
| Classification des programmes couvrant deux niveaux de la CITE | Programme intégré d'éducation de la petite enfance (voir paragraphe 109 du Manuel CITE 2011). | Une dizaine de pays (principalement des pays de l'OCDE). |
| | Programme couvrant les niveaux CITE 1 et 2 | Principalement dans les pays dotés d'un système « d'éducation de base » (environ 10 pays). |
| | Programmes couvrant les niveaux CITE 3, 4 et 5 | Surtout dans certains pays de l'ex-Union soviétique. |
| | Commentaires (2 et 3) : Recherche d'étapes dans les programmes combinés (et de leurs caractéristiques en termes de durée, de tranche d'âge, de diplômes, etc.) qui pourraient servir à délimiter les programmes et à les classer. | |
| Mauvaise classification d'un programme dans un niveau CITE | Programmes sans composante éducative et proposant uniquement des services de garde d'enfants (par exemple uniquement supervision, nutrition et santé) classés CITE 0 | Programmes de garde d'enfants pour la plupart à domicile. La prévalence n'est pas connue car, comme dans les pays de l'UOE, la disponibilité des métadonnées sur les programmes d'éducation et soins de la petite enfance est limitée. |
| | Programmes CITE 3 classés CITE 4 (par exemple, programmes de niveau A dans certains pays) | Environ 25 pays, pour la plupart dotés d'un système éducatif de type anglo-saxon. |
| | Programmes CITE 4 classés CITE 5 | Courant dans les pays dotés de programmes de transition collège-université (EFTP), principalement en Afrique subsaharienne. |
| | Premiers diplômes longs de niveau master classés comme premiers diplômes longs de niveau licence | La classification des programmes de premier diplôme long aux niveaux CITE 6 et CITE 7 (programmes CITE 666 et CITE 766) varie selon les pays (voir annexe 2). |
| | Programme de deuxième diplôme de niveau licence classé au niveau master | Prévalent en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire dont les programmes comportent des qualifications intermédiaires résultant de la réussite des étapes d'un premier programme de la CITE 7, insuffisant pour l'achèvement de la CITE 7. |

| | | |
|--|---|--|
| | Commentaires (2, 3 et 4) : Collaborer avec les pays pour classer le programme au niveau CITE approprié en fonction des caractéristiques du programme et des directives de classification de la CITE. | |
| Orientation du programme au niveau supérieur 6, 7 et 8 (académique vs professionnel) | La CITE 2011 ne définit pas encore plus précisément les orientations académiques et professionnelles pour les niveaux supérieurs de la CITE, mais ouvre la possibilité de distinguer les orientations académiques et professionnelles à l'avenir sur la base, par exemple, des domaines d'éducation. Au niveau CITE 5, les définitions de l'enseignement général et professionnel seront utilisées jusqu'à ce que les définitions de l'enseignement académique et professionnel aient été élaborées. (Manuel CITE 2011, §53) | S'applique à presque tous les pays dotés de programmes d'enseignement supérieur. |
| | Commentaires (1). | |

Tableau 2 : Programmes éducatifs avec suffisamment d'informations sur leurs caractéristiques mais avec une application variable des critères principaux et subsidiaires pour la classification par niveau d'éducation selon les pays

| Problème | Exemples typiques et commentaires Clé: 1. Concepts/définitions ou critères de classification de la CITE 2. Informations insuffisantes sur les caractéristiques du programme 3. Formation/collaboration nationale insuffisante 4. Raisons politiques | Nombre estimé de pays touchés ou note thématique connexe |
|---|--|--|
| Premiers diplômes longs de l'enseignement supérieur classés différemment selon les pays : certains en CITE 6 et d'autres en CITE 7 | Certaines études d'ingénierie, d'architecture et de médecine sont classées au niveau CITE 6 dans un pays et au premier diplôme CITE 7 dans un autre. Commentaires (2, 3) : Discutez avec chaque pays pour garantir que les programmes sont classés de manière harmonisée au niveau CITE approprié sur la base des caractéristiques des programmes et des lignes directrices de classification de la CITE. | La classification des programmes éducatifs de premier diplôme long aux niveaux CITE 6 et CITE 7 (programmes CITE 666 et CITE 766) varie selon les pays (voir annexe 2). |
| Classification des programmes post-secondaires courts : les limites entre CITE 3 et CITE 4 et entre CITE 4 et CITE 5 sont difficiles à établir pour certains pays | La classification des programmes de niveau A dans certains pays (avec un système éducatif de type anglo-saxon) en CITE 4 (dans la région des Caraïbes et dans certains pays d'Afrique) et en CITE 3 (au Royaume-Uni) est différente. Programmes postsecondaires conçus pour « réviser » le contenu des programmes de niveau 3 de la CITE. | Environ 25 pays, pour la plupart dotés d'un système éducatif de type anglo-saxon. Prévalent en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire avec des programmes de transition, des programmes de deuxième chance ou des programmes de perfectionnement, préparant les apprenants aux examens d'entrée à l'université. |
| | Commentaires (2, 3) : Discutez avec chaque pays pour garantir que les programmes sont classés de manière harmonisée au niveau CITE approprié en fonction des caractéristiques du programme (complexité, objectif, durée, etc.) et des lignes directrices de classification CITE. | |
| Deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire de | Administration des affaires pour les ingénieurs ou spécialisation en aspects environnementaux pour les ingénieurs chimistes. | Prédominant en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. |

| | |
|--|--|
| spécialisation (après la réussite d'un baccalauréat ou d'un programme équivalent) : certains pays peuvent le classer dans le niveau CITE 7 | Commentaires (2, 3) : Discutez avec chaque pays pour garantir que les programmes sont classés de manière harmonisée au niveau CITE approprié sur la base des caractéristiques des programmes et des lignes directrices de classification de la CITE. |
|--|--|

Questions liées à l'utilisation de la CITE-F 2013

Les pays ont signalé divers problèmes concernant l'utilisation de la CITE-F et ont suggéré des changements de classification (**Tableau 3**).

Tableau 3 : Problèmes identifiés concernant la CITE-F 2013 et suggestions pour les résoudre

| Problème | Modification suggérée |
|--|--|
| Le domaine « 03 Sciences sociales, journalisme et information » doit être révisé pour refléter l'importance croissante de ce domaine académique. | Élargir le domaine en y ajoutant une nouvelle composante – « relations internationales » |
| Couverture de classification insuffisamment précise de la catégorie « Économie » pour aborder les trois niveaux de l'économie : le mouvement des biens et des services (économie), le mouvement de l'argent (finance) et la combinaison ciblée de ces processus (administration) | <ul style="list-style-type: none"> - Corriger le titre du champ général « 04 Commerce, administration et droit » en ajoutant « 04 Économie, commerce, administration et droit ». Ou, considérant que les affaires sont une composante de l'économie, appeler ce vaste domaine « 04 Économie, administration et droit ». Ainsi, dans le champ restreint, remplacer « 041 Commerce et administration » par « 041 Économie, commerce et administration » ou par « 041 Économie et administration ». Ajouter « Économie et commerce » au champ détaillé, en soulignant le lien inextricable entre le commerce et l'économie et le fait que le commerce est la mise en œuvre de processus économiques. - Dans le champ détaillé du domaine restreint '031 Sciences sociales et du comportement', insérer la science sociale 'Jurisprudence'. |
| La description du domaine détaillé « 0111 Sciences de l'éducation » n'est pas entièrement formée et n'inclut pas d'autres domaines principaux du domaine de l'éducation, à savoir : l'administration de l'éducation, la politique de l'éducation, le leadership en éducation, les technologies en éducation et d'autres domaines, en plus de la formation des enseignants (par exemple étudier le processus d'enseignement-apprentissage et les théories, méthodes et techniques de transfert de connaissances à autrui) | <ul style="list-style-type: none"> - Modifier la description du champ « 0111 Sciences de l'éducation » pour refléter ce qui suit : « Les sciences de l'éducation est l'étude des théories, des méthodes et des techniques du processus d'apprentissage permettant de transmettre des connaissances à autrui. Elle étudie également la politique de l'éducation, le leadership en éducation et l'administration. - Ajouter les domaines d'études suivants au champ détaillé « 0111 Sciences de l'éducation » : sciences de l'éducation, politique de l'éducation, leadership en éducation, administration de l'éducation, philosophie de l'éducation, sociologie de l'éducation, anthropologie de l'éducation, économie de l'éducation, psychologie de l'éducation, technologies et innovations en éducation, éducation internationale, apprentissage tout au long de la vie, enseignement et formation professionnels. |

Disponibilité des cartographies CITE 2011

La dernière base de données de l'ISU (version de septembre 2023) comprend 201 cartographies CITE 2011 approuvées par les pays.

Tableau 4 : Nombre de pays ayant approuvé leurs cartographies CITE 2011

| Régions ODD | Nombre de pays | Nombre de cartographies CITE 2011 publiées | Couverture (%) |
|-------------------------------------|----------------|--|----------------|
| Asie centrale et du Sud | 14 | 14 | 100 |
| Asie de l'Est et du Sud-Est | 18 | 16 | 89 |
| Europe et Amérique du Nord | 48 | 48 | 100 |
| Amérique latine et Caraïbes | 42 | 34 | 81 |
| Afrique du Nord et Asie occidentale | 24 | 24 | 100 |
| Océanie | 17 | 17 | 100 |
| Afrique sub-saharienne | 48 | 48 | 100 |
| Total | 211 | 201 | 95 |

- Les pays dont la cartographie CITE 2011 est incomplète sont la République populaire démocratique de Corée, le Myanmar, le Nicaragua, Porto Rico, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin et Trinité-et-Tobago.
- Les pays disposant uniquement d'une cartographie CITE 1997 sont la Dominique, Haïti et le Paraguay.

Mise en œuvre de la CITE-T 2021

Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre de la CITE-T depuis son adoption en novembre 2021 comprenaient la publication du Manuel CITE-T dans les six langues des Nations Unies ⁷, l'enquête pilote de la CITE-T, une série de formations destinées aux États membres sur la classification et comment l'appliquer pour la collecte de données, et une proposition de norme mondiale sur la qualification des enseignants par niveau d'enseignement enseigné, censée contribuer à améliorer les concepts et les mesures liés à la qualification des enseignants et contribuer au dialogue politique sur la qualité des enseignants. La collecte mondiale de données

⁷ Le manuel CITE-T est accessible via le [microsite CITE de l'ISU](#) et la [Bibliothèque numérique de l'UNESCO](#).

sur la CITE-T devrait commencer en 2024. La CITE-T 2021 vise à contribuer à remédier à la faiblesse actuelle de la collecte de données internationales sur les enseignants et à résoudre les problèmes de couverture et de définitions qui entravent la disponibilité de données comparables sur les qualifications des enseignants nécessaire pour le suivi de la cible 4.c des objectifs de développement durable.

FUTUR AGENDA

Comité CITE

Pour soutenir la gouvernance de la CITE, le Manuel CITE 2011 recommande : « Un Comité CITE devrait être constitué afin de conseiller l'ISU en matière de classification des programmes et certifications nationaux, de revoir la version actuelle de la CITE et d'identifier d'éventuels domaines à développer, même si les révisions de la CITE ne lui incombent pas [...] ». ⁸ Conformément à cette recommandation, l'ISU a créé un comité de la CITE chargé de réviser la version actuelle de la CITE 2011 et des domaines d'éducation et de formation de la CITE 2013 après une décennie de mise en œuvre et d'identifier les domaines potentiels de développement ultérieur des classifications. Le Comité comprend des experts en éducation et en classification provenant d'organisations internationales et d'États membres de l'UNESCO. Il est équilibré techniquement et géographiquement et reflète les différents types de systèmes éducatifs qui existent dans le monde. ⁹

Les recommandations du Comité CITE sont attendues d'ici mi-2024. Les grandes questions non résolues concernant la classification de la CITE 2011 et soumises à l'examen du Comité de la CITE comprennent :

⁸Voir : <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-iscd-2011-fr.pdf>, p. 25

⁹Voir : <https://iscd.uis.unesco.org/iscd-committee/>

- Dans quelles conditions l'enseignement à domicile peut-il être classé dans la CITE 2011 comme enseignement formel?
- Dans quelles conditions les programmes destinés aux enfants âgés de 3 ou 4 ans peuvent-ils être classés au niveau CITE 01?
- Comment définir les programmes académiques et professionnels pour les niveaux CITE 6-8?

Formation et soutien technique aux pays sur la CITE

La formation continue et le soutien technique aux pays sur la CITE 2011 et la CITE-F 2013 sont considérés comme un axe important par l'ISU pour servir de solution aux problèmes et améliorer la cohérence dans la classification de certains programmes entre les pays, en particulier :

- Programmes des niveaux CITE 2 et 3 avec achèvement partiel du niveau.
- Classification des programmes couvrant deux niveaux de la CITE.
- Classification des programmes de premier diplôme long aux niveaux CITE 6 et CITE 7 (par exemple, l'Argentine classe les programmes de médecine de six ans comme CITE 766, mais la Colombie les classe comme CITE 666. Certains pays de l'ex-Union soviétique classent également les premiers diplômes de cinq ans de durée au niveau CITE 766 alors que dans d'autres pays, ces programmes sont classés au niveau CITE 666.
- Deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire de spécialisation (après la réussite d'un baccalauréat ou d'un programme équivalent) : certains pays peuvent le classer dans le niveau CITE 7.

ANNEXE 1 : L'ÉVOLUTION DE LA CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument permettant de rassembler, de compiler et de présenter des statistiques sur l'éducation aux niveaux national et international. Les travaux connexes de l'UNESCO ont commencé à la fin des années 1950 avec la recommandation de l'UNESCO sur la classification des programmes éducatifs. Dans les années 1970, l'UNESCO a conçu la CITE, qui a été le premier cadre destiné à faciliter les comparaisons des indicateurs de l'éducation entre les pays. Il a été approuvé lors de la Conférence internationale sur l'éducation (Genève, 1975) et dénommé CITE 76.¹⁰

Au milieu des années 1990, la CITE 76 a été révisée pour mieux prendre en compte les nouveaux développements dans les systèmes éducatifs du monde entier, notamment les améliorations apportées au cadre conceptuel et à sa mise en œuvre. Ces révisions ont été approuvées lors de la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 29^e session en novembre 1997 et la CITE 97 a été introduite. La classification révisée de la CITE 1997 reflète des formes plus diversifiées d'enseignement et de formation professionnels, de nouveaux types de prestataires d'enseignement et d'apprentissage, la tendance croissante à l'enseignement à distance et aux nouvelles technologies. Même si la CITE 1997 englobe une variété de programmes et de types d'enseignement,¹¹ les révisions ultérieures se sont principalement concentrées sur l'apprentissage organisé.

Même si la CITE 1997 a conservé ses deux principaux axes de classification croisée – niveaux et domaines d'éducation – le cadre a été quelque peu modifié. Le nombre de niveaux d'enseignement a été réduit de 8 à 7. Il comprenait un nouveau niveau (CITE 4) pour couvrir les programmes qui chevauchaient l'enseignement au deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur était divisé en deux niveaux au lieu de trois.

¹⁰Il a ensuite été approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris en 1978.

¹¹La CITE couvre, entre autres, l'éducation formelle, l'éducation non formelle, la formation continue, l'enseignement à distance, l'éducation ouverte, l'éducation permanente, l'enseignement à temps partiel, l'apprentissage et la formation professionnelle.

Les domaines d'enseignement ont été élargis pour couvrir 25 catégories comparées à 21 catégories dans la CITE 76.

En 2007, la 34^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO a affirmé les efforts de l'ISU pour une révision systématique de la CITE 1997 afin de refléter les changements intervenus dans les systèmes éducatifs depuis 1997, d'améliorer les concepts et définitions existants, de combler les lacunes de la classification, d'améliorer la mise en œuvre de la CITE, et soumettre une norme CITE révisée pour approbation par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011.

La nouvelle révision s'est concentrée sur les changements apportés aux niveaux des programmes d'éducation (CITE-P) et a introduit, pour la première fois, une classification des niveaux d'éducation basée sur les qualifications (CITE-A). Les modifications apportées aux niveaux de classification visaient à reconnaître l'expansion de l'éducation de la petite enfance et la restructuration de l'enseignement supérieur. Les nouveautés comprenaient : i) l'introduction des qualifications en tant qu'unité statistique connexe parallèlement au programme d'éducation ; ii) des systèmes de codage à trois chiffres pour les niveaux de programmes éducatifs et le niveau d'éducation atteint ; iii) une section sur la gouvernance de la CITE, et iv) un glossaire élargi, avec des définitions améliorées des types d'éducation et des précisions sur leur application à la CITE.

La CITE 2011 a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 36^{ème} session en novembre 2011. Lors de la même session, la Conférence générale a adopté une résolution visant à réviser les domaines de l'éducation de la CITE de 1997 afin de prendre en compte les changements dans les domaines de l'éducation dans le monde. La révision a donné la priorité aux questions de conception et de mise en œuvre. Cela a conduit à [la CITE-F 2013](#) qui a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 37^{ème} session en 2013.

ANNEXE 2

Nombre et pourcentage de pays ayant publié des cartographies CITE 2011 proposant des programmes de premier diplôme long en enseignement supérieur aux niveaux CITE 6 et CITE 7 (programmes CITE 666 et 766), par région ODD

| Number of countries with published mappings by region offering programmes at selected ISCED levels | Published ISCEDs | ISCED 665 | | ISCED 666 | | ISCED 667 | | ISCED 766 | | | ISCED 767 | | | ISCED 768 |
|--|------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|---------------|-----------|------------|---------------|--------------|-----------|
| | | 3, 4 years | 5 years | 6 years | 1 year | 2 years | 4 years | 5 years | 6 and + years | 1 year | 2 years | 3 and + years | Any duration | |
| Central and Southern Asia | 14 | 14 | 5 | 1 | 5 | 1 | 0 | 5 | 5 | 2 | 13 | 0 | 6 | |
| Eastern and South-Eastern Asia | 16 | 15 | 8 | 2 | 8 | 2 | 0 | 2 | 7 | 3 | 15 | 6 | 1 | |
| Northern America and Europe | 47 | 47 | 4 | 3 | 18 | 13 | 6 | 27 | 24 | 24 | 45 | 9 | 23 | |
| Latin America and Caribbean | 34 | 31 | 14 | 8 | 6 | 3 | 0 | 3 | 10 | 9 | 25 | 8 | 5 | |
| Northern Africa and Western Asia | 24 | 24 | 12 | 0 | 15 | 3 | 0 | 6 | 22 | 3 | 23 | 3 | 2 | |
| Oceania | 16 | 15 | 2 | 0 | 5 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 2 | 2 | |
| Sub-Saharan Africa | 47 | 47 | 21 | 3 | 24 | 3 | 0 | 9 | 18 | 14 | 41 | 5 | 5 | |
| World | 198 | 193 | 66 | 17 | 81 | 28 | 6 | 52 | 86 | 55 | 171 | 33 | 44 | |

| Percentage of countries with published mappings by region offering programmes at selected ISCED levels* | ISCED 665 | | ISCED 666 | | ISCED 667 | | ISCED 766 | | | ISCED 767 | | | ISCED 768 |
|---|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|---------------|------------|------------|---------------|--------------|-----------|
| | 3, 4 years | 5 years | 6 years | 1 year | 2 years | 4 years | 5 years | 6 and + years | 1 year | 2 years | 3 and + years | Any duration | |
| Central and Southern Asia | 100% | 36% | 7% | 36% | 7% | 0% | 36% | 36% | 14% | 93% | 0% | 43% | |
| Eastern and South-Eastern Asia | 94% | 50% | 13% | 50% | 13% | 0% | 13% | 44% | 19% | 94% | 38% | 6% | |
| Northern America and Europe | 100% | 9% | 6% | 38% | 28% | 13% | 57% | 51% | 51% | 96% | 19% | 49% | |
| Latin America and Caribbean | 91% | 41% | 24% | 18% | 9% | 0% | 9% | 29% | 26% | 74% | 24% | 15% | |
| Northern Africa and Western Asia | 100% | 50% | 0% | 63% | 13% | 0% | 25% | 92% | 13% | 96% | 13% | 8% | |
| Oceania | 94% | 13% | 0% | 31% | 19% | 0% | 0% | 0% | 0% | 56% | 13% | 13% | |
| Sub-Saharan Africa | 100% | 45% | 6% | 51% | 6% | 0% | 19% | 38% | 30% | 87% | 11% | 11% | |
| World | 97% | 33% | 9% | 41% | 14% | 3% | 26% | 43% | 28% | 86% | 17% | 22% | |

Variabilité entre les régions ODD dans la classification des programmes CITE 666 et CITE 766 (programmes d'une durée de 5 ans ou de 6 ans et plus) :

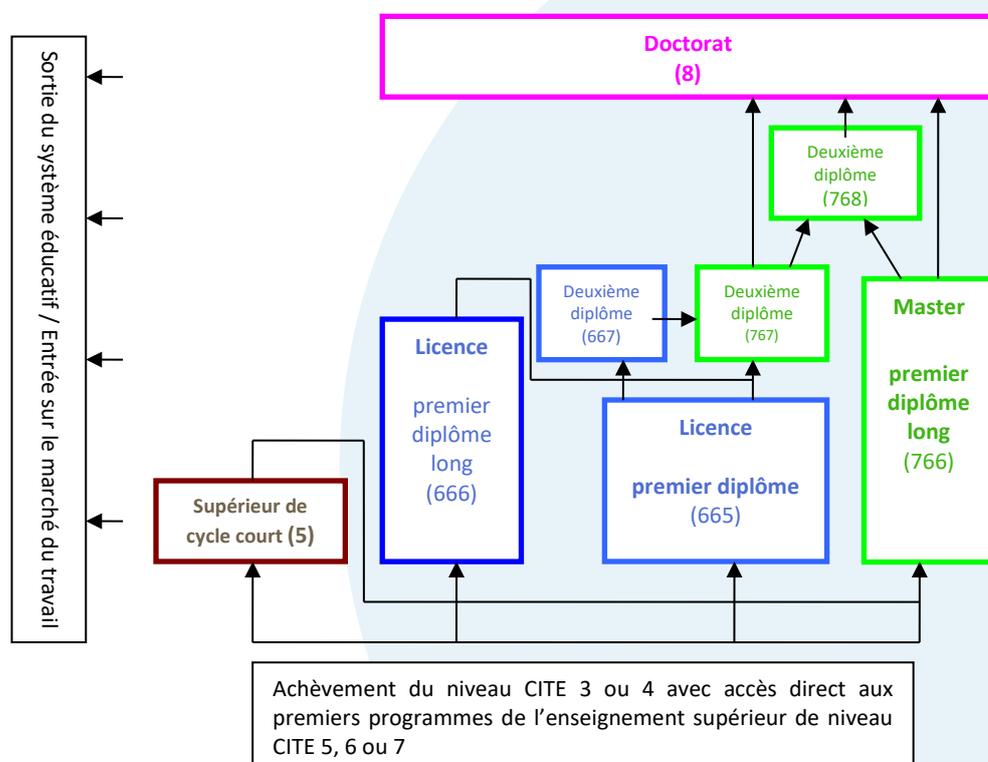
- Programmes d'une durée de 5 ans : en Amérique du Nord et en Europe, la majorité des pays dont les cartographies sont publiées classent ces programmes au niveau CITE 766. L'inverse est observé dans les autres régions, sauf en Asie centrale et du Sud où une proportion égale de pays (36 %) classent ces programmes aux niveaux CITE 666 ou CITE 766.
- Programmes d'une durée de 6 ans ou plus : dans les régions ODD dont les cartographies sont publiées, ces programmes sont pour la plupart classés au niveau CITE 766. Parmi les régions ODD, l'Amérique latine et les Caraïbes comptent la plus forte proportion de pays (24 %) où ces programmes sont classés au niveau CITE 666 (au lieu de CITE 766, 29 %). En Afrique du Nord et en Asie occidentale, tous ces programmes (92 %) sont classés au niveau CITE 766.

Parcours d'enseignement supérieur dans la CITE (tiré du Manuel CITE, §206)

Pour les niveaux CITE 6 et 7, il existe quatre sous-catégories :

- Programme de premier diplôme/qualification – baccalauréat ou équivalent

- Programme de premier diplôme long/qualification – licence (> 4 ans) ou master (≥ 5 ans), ou équivalent
- Programme de deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire/qualification – après un programme de licence ou équivalent
- Programme de deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire/qualification – après un programme de maîtrise ou équivalent



Liens vers les documents CITE

- Manuel CITE 2011 : <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-iscd-2011-fr.pdf>
- Domaines d'enseignement de la CITE :
 - <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/iscd-fields-of-education-and-training-2013-fr.pdf>

- <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-fields-of-education-and-training-2013-detailed-field-descriptions-2015-en.pdf>
- Manuel opérationnel de la CITE :
http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/isced-2011-operational-manual-guidelines-for-classifying-national-education-programmes-and-rated-qualifications-2015-fr_1.pdf
- Microsite CITE : <https://isced.uis.unesco.org/>
- Questionnaires de l'ISU pour l'enquête sur l'éducation formelle : <http://uis.unesco.org/uis-questionnaires>